

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 9 février 2026 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère et Steve Martin, conseiller, formant quorum sous la présidence de M. Richard Forget, Maire.

Est également présent: M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier

Est absente : Nathalie Dupont, conseillère.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le Maire, Richard Forget.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2026.02.020

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 FÉVRIER 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité de conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 9 février 2026
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026
3. Adoption de la liste sélective des déboursés
4. Remboursement de 40 000\$ au Fonds de roulement pour le projet du noyau villageois et de la réserve de sable
5. Transfert du budget alloué au Fonds réservé pour les élections municipales
6. Camp de jour édition 2026
7. Camp de jour édition 2026-St-Donat
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 265-2026 relatif à la démolition d'immeubles
9. Adoption du projet de règlement 265-2026 relatif à la démolition d'immeubles
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 266-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments
11. Adoption du projet de règlement 266-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments
12. Demande de retrait des dispositions du projet de loi c-15 visant l'abrogation du tarif des livres de bibliothèque
13. Autorisation de détruire les documents
14. Appui à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'aménagement d'un îlot sportif
15. Présentation d'un projet dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

Période de questions

16. Levée de la séance ordinaire du conseil

2026.02.021

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité de conseillers présents.

2026.02.022

3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2026.01.006 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO	MONTANT
INFOTECH LOGICIELS MUNICIPAUX	3995	Annulé
INFOTECH LOGICIELS MUNICIPAUX	3996	642.72 \$
ADMQ	3997	2 821.61 \$
LUSSIER-DIVISION SANTÉ ET SEC. DU TRAVAIL	3998	1 674.22 \$
FQM ASSURANCES INC.	3999	935.22 \$
COMBEQ	4000	707.10 \$
ASSO. RÉSIDENTS CHEMIN DE LA PENSION	4001	3 127.00 \$
ASSOCIATION DU CHEMIN DES BARDANES	4002	3 380.27 \$
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DAMAS ET DANTHONNIES	4003	2 483.46 \$
ENTRETIEN DES CHEMINS - CIRCÉES	4004	1 147.00 \$
ENTRETIEN DES CHEMINS - CLAYTONIES	4005	990.00 \$
ENTRETIEN DES CHEMINS - DESCENTE DE LA BAIE	4006	1 564.00 \$
ENTRETIEN DES CHEMINS - CIRCÉES	4007	921.02 \$
POSTES CANADA	4008	2 318.56 \$
REMBOURSEMENT DE TAXES	4009	967.50 \$
REMBOURSEMENT ACTIVITÉ STE-AGATHE	4010	17.24 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4011	652.10 \$
SPCA LAURENTIDES-LABELLE	4012	120.00 \$
ASSOC. PROF. À L'OUTILLAGE MUNICIPAL	4013	110.00 \$
ASSOCIATION TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC	4014	275.94 \$
BUREAU EN GROS	4015	50.51 \$
DUBO ÉLECTRIQUE LTEE	4016	4 835.79 \$
A.D.T.P.B.L.	4017	300.00 \$
ASSOCIATION TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC	4018	172.46 \$
CAMÉLÉON PUBLI DESIGN	4019	718.59 \$
EDILEX INC.	4020	1 925.10 \$
LES FLEURONS DU QUÉBEC	4021	Annulé
GRAPHICA IMPRESSION INC	4022	576.31 \$
LUSSIER-DIVISION SANTE ET SEC. DU TRAVAIL	4023	517.39 \$
SPCA LAURENTIDES-LABELLE	4024	10 523.70 \$
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	4025	663.60 \$
LES FLEURONS DU QUÉBEC	4026	1 224.48 \$
9422-2624 QUEBEC INC.	4027	1 379.70 \$

S. BOURASSA LTÉE	4028	222.92 \$
BRANDT MONT LAURIER	4029	1 258.37 \$
COMBEQ	4030	735.84 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	4031	3 725.46 \$
STEVE THERRIEN	4032	50.00 \$
ILLICO PHOTOCOPIES	4033	211.56 \$
LA CAPITALE EN FÊTE	4034	3 201.48 \$
MB RÉFRIGÉRATION	4035	206.96 \$
REMBOURSEMENT ACTIVITÉ STE-AGATHE	4036	219.00 \$
LINDE CANADA INC.	4037	240.24 \$
ANNULÉ	4038	Annulé
REMBOURSEMENT DE TAXES	4039	356.64 \$
REMBOURSEMENT DE TAXES	4040	643.28 \$
	Total	58 814.34 \$

**PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS
BMO**

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	58 721.65 \$
Services de téléphonie	343.63 \$
Services de téléphonie	249.21 \$
Hydro-Québec	3 885.97 \$
Fonds de pension - AON	10 178.57 \$
DAS Provincial	23 792.07 \$
Remises salariales fédérales	9 414.06 \$
Desjardins - Fonds de pension	899.00 \$
Harnois Énergies	553.15 \$
BMO	25.00 \$
ACCEO Transphère	58.42 \$
Cogeco cable	11.44 \$
Frais Moneris	58.22 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027)	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Pelle Hydraulique 2021-2026)	4 005.46 \$
Crédit-Bail (Freightliner 2026-2030)	4 866.66 \$
	Total
	121 846.35 \$

PAIEMENTS DIRECTS

NOM DU FOURNISSEURS	# PAIEMENT	MONTANT
AGENCE HURTUBISE INC	188	74.07 \$
ANNIE GAREAU	189	2 781.00 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	190	1 534.96 \$
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC	191	3 571.68 \$
PG SOLUTIONS	192	27 080.07 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS	193	60 574.00 \$
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	194	1 489.60 \$
SENTIER DU NOUVEAU JOUR	195	400 000.00 \$

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	196	39.44 \$
DHC AVOCATS	197	586.07 \$
PREMIUM TECH ÉLECTRIQUE INC.	198	1 131.37 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	199	66 832.25 \$
CANADIAN TIRE	200	339.26 \$
CARANGE MARKETING INC.	201	1 195.74 \$
PILON & MÉNARD, HUISSIERS DE JUSTICE INC	202	92.58 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	203	62.90 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	204	264.44 \$
LE SPÉCIALISTE LOUISOUND INC.	205	15 147.95 \$
AMYOT GÉLINAS	206	7 243.43 \$
ASSOC. PROF. À L'OUTILLAGE MUNICIPAL	207	250.00 \$
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	208	5 767.27 \$
BUDGET PROPANE	209	1 316.68 \$
L'APOSTROPHE PLUS	210	481.64 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	211	393.21 \$
MRC DES LAURENTIDES	212	1 630.90 \$
PARTSCITY	213	166.24 \$
PÉTROLE PAGÉ	214	10 891.78 \$
PIÈCES D'AUTO LÉON GRENIER INC.	215	224.63 \$
SERVICES PSANSREGRET	216	70.09 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	217	69.53 \$
Total		611 302.78 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité de conseillers présents.

2026.02.023 4. REMBOURSEMENT DE 40 000\$ AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE PROJET DU NOYAU VILLAGEOIS ET DE LA RÉSERVE DE SABLE

ATTENDU QUE dans le cadre de l'aménagement du noyau villageois la somme de cent soixante-quinze mille dollars (175 000\$) a été empruntée à même le fonds de roulement (règl. 186- 2017) ;

ATTENDU QUE l'achat du camion Freight 2026 avec équipements la somme de deux cent vingt-cinq mille dollars (225 000\$) a été empruntée à même le fonds de roulement (règl. 186- 2017);

ATTENDU QUE les remboursements s'effectuent sur une période de 10 ans à coût de 10% par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de rembourser la somme de quarante mille dollars (40 000\$) comme prévu au budget 2026, poste 03.61000.300 vers le poste 59.15100.200 Fonds de roulement.

ADOPTÉE à l'unanimité de conseillers présents.

2026.02.024 5. TRANSFERT DU BUDGET ALLOUÉ AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Transfert de 3 750\$ du poste
03.61000.400 budget Fonds réservé élections municipales

VERS
59.15100.300 Fonds réservé Élections municipales

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU de transférer la somme de trois mille sept cent cinquante dollars (3 750\$) vers le Fonds réservé aux élections municipales.

ADOPTÉE à l'unanimité de conseillers présents.

2026.02.025

6. CAMP DE JOUR ÉDITION 2026

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier désire offrir une place dans un camp de jour pour l'été 2026 aux jeunes de sa communauté

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier s'engage à respecter l'entente pour le « Camp de jour été 2026 » à l'égard du P'tit Bonheur et d'autoriser le directeur général à signer ladite entente.

5 inscriptions minimum pendant 8 semaines soient du 23 juin au 14 août 2026.

2026 - Coût total 165\$ taxes incluses enfant / semaine + 9200\$ plus les taxes pour les frais de transport (autobus). Subvention de 63% provenant de la municipalité et de la Fondation Tremblant (coût net de 87.00\$ par enfant/semaine).

ADOPTÉE à l'unanimité de conseillers présents.

2026.02.026

7. CAMP DE JOUR ÉDITION 2026-ST-DONAT

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier souhaite accommoder les parents qui travaillent dans la région de Saint-Donat ou dont les enfants ont des besoins particuliers;

ATTENDU QUE le coût d'inscription au camp de jour de Saint-Donat diffère de celui du camp de jour *Le P'tit Bonheur*;

ATTENDU QUE la contribution financière municipale doit assurer l'équité entre les familles, en couvrant la différence entre le coût du camp de Saint-Donat et la contribution parentale, tout en respectant les ressources disponibles et les besoins des enfants;

ATTENDU QUE cette contribution est calculée comme suit : **Contribution municipale = Coût du camp de Saint-Donat – Contribution du parent**, et qu'elle doit être équivalente au remboursement déjà offert pour le camp *Le P'tit Bonheur*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de rembourser la contribution municipale sur présentation de facture, pour la période du **23 juin au 14 août 2026**, et que cette mesure soit révisée annuellement selon les coûts réels des camps et la capacité budgétaire de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité de conseillers présents.

2026.02.027

8. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 265-2026 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Avis de motion

Le conseiller Steve Martin, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le projet de règlement 265-2026 modifiant le règlement 235-2022 relatif à la démolition d'immeubles afin d'assujettir les bâtiments principaux et de se référer au règlement de tarification des permis et des certificats des biens et des services municipaux.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par le conseiller Steve Martin.

2026.02.028 9. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 265-2026 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 265-2026 modifiant le règlement 235-2022 relatif à la démolition d'immeubles afin d'assujettir les bâtiments principaux et des se référer au règlement de tarification des permis et des certificats des biens et des services municipaux.

(Assemblée publique de consultation, samedi le 28 février 9h00)

ADOPTÉE à l'unanimité de conseillers présents.

2026.02.029 10. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 266-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Avis de motion

La conseillère Jessica Cloutier, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le projet de règlement 266-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par la conseillère Jessica Cloutier.

2026.02.030 11. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 266-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 266-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

(Assemblée publique de consultation, samedi le 28 février 9h00)

ADOPTÉE à l'unanimité de conseillers présents.

2026.02.031 12. DEMANDE DE RETRAIT DES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI C-15 VISANT L'ABROGATION DU TARIF DES LIVRES DE BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-15 concernant des modifications à la *Loi sur la Société canadienne des postes*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi propose l'abrogation des dispositions du paragraphe 19(1) (g1) de la Loi, ce qui mettrait fin à la tarification réduite pour l'envoi de livres de bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure constitue un outil de politique publique essentiel favorisant l'accès à la culture et la littératie, particulièrement pour les communautés rurales comme Lantier;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO du Québec, qui dessert plus de 750 bibliothèques majoritairement en milieu rural, estime que cette modification engendrerait des coûts supplémentaires d'environ 2,5 millions de dollars annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le service de prêt entre bibliothèques est un élément vital pour offrir aux citoyens des petites municipalités un accès équitable au savoir et à la culture, comparable à celui des grands centres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier souhaite défendre la vitalité culturelle de sa région et l'intérêt général de ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier demande respectueusement au gouvernement du Canada de retirer du projet de loi C-15 la proposition visant à abroger les dispositions du paragraphe 19(1) (g1) de la *Loi sur la Société canadienne des postes*;

QUE la Municipalité réitère l'importance de maintenir le tarif préférentiel des livres de bibliothèque pour assurer l'équité territoriale et le maintien des services en milieu rural;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- L'honorable Joël Lightbound, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement.

ADOPTÉE à l'unanimité de conseillers présents.

2026.02.032

13. AUTORISATION DE DÉTRUIRE LES DOCUMENTS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'autoriser la destruction des documents pour l'année 2026, conformément au calendrier de conservation en vigueur et aux règles applicables en matière de gestion documentaire.

ADOPTÉE à l'unanimité de conseillers présents.

2026.02.033

14. APPUI À LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ÎLOT SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, aux termes de sa résolution numéro 2021-07-342, a autorisé la signature d'une promesse d'achat pour l'acquisition d'un terrain appartenant au Centre de services scolaire des Laurentides, lequel étant situé derrière le centre sportif Damien-Hétu et que depuis le 27 avril 2023, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts en est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, aux termes de sa résolution numéro 2021-05-233, a octroyé un contrat pour la préparation d'un plan directeur pour l'aménagement d'un îlot sportif derrière le centre sportif Damien-Hétu;

CONSIDÉRANT QUE le projet de plan directeur soumis comporte notamment la construction d'un pavillon de services principal, un terrain de football et de soccer, une surface de deckhockey et une patinoire, une aire d'accueil avec mobilier, un skatepark, une pumptrack ainsi qu'un parcours d'exercices en boisé;

CONSIDÉRANT QUE cet îlot sportif regroupera plusieurs plateaux sportifs que les résidents de la Municipalité de Lantier pourront utiliser ;

CONSIDÉRANT QUE l'îlot sportif aura un caractère régional;

CONSIDÉRANT QUE cet îlot sera situé à proximité de la Polyvalente des Monts où les étudiants en bénéficieront;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de nos citoyens fréquentent la Polyvalente des Monts;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir un mode de vie actif chez ses citoyens de tous âges;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts souhaite déposer une demande d'aide financière relativement au projet d'îlot sportif dans le cadre Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

Il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU

1. d'appuyer la demande d'aide financière de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts relativement à l'îlot sportif, lequel sera situé à l'arrière du centre sportif Damien-Hétu, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

2. de transmettre une copie de la présente résolution à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, à la députée du comté de Bertrand, madame France-Elaine Duranceau ainsi qu'à la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE à l'unanimité de conseillers présents.

2026.02.034

15. PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Leroux

APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier autorise la présentation du projet de (Réaménagement de la patinoire et des bandes) au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lantier à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité de Lantier désigne M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité de conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2026.02.035

16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité de conseillers présents.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier.

Richard Forget,
Maire

Je, Richard Forget, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

